Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Annulation congés payés 3 jours avant

Par Elodie22260512

Bonjour,

Je si pas si je suis au bon endroit mais on m a annulé mes congés payés 3jours avant mon départ. Je vous explique la situation :
Je suis cuisinière contractuel en ephad dans la fonction publique
J avais pris 1 semaine de vacances car je partais dans les Alpes donc vancances prévu depuis l année dernière et aussi j ai versé des arrhes. Les vacances ont été validé par la directrice.
Lundi une collègue se met en arrêt et 3jours avant mon départ mon chef m oblige à renoncer à mes vacances.
Sachant aussi qu il aurait pu recruter un intérim vu qu on était au courant de cet arrêt depuis lundi.
Ont-il le droit de repousser des vacances comme ceci ? Alors qu'ils savaient pertinemment que ca faisait des mois que j avais réservé et que j avais versé des sous.
Aurai-je pu leur dire non ?
Est ce que je pourrai avoir un remboursement de mon séjour de l entreprise ?
Cordialement

Par Prana67

Bonjour,

Moins d'un mois avant le départ l'employeur ne peut plus annuler vos congés sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Un salarié malade n'est pas une circonstance exceptionnelle.
Si vous acceptez l'annulation des congés demandez à l'employeur de vous rembourser ce que vous avez déjà versé. Dans votre cas il n'a pas vraiment le choix. Soit il vous laisse partir soit il vous rembourse.

Par Prana67

Effectivement, mes réponses sont valables pour un contrat de droit privé. Mais je pense que dans le public les règles doivent être similaires. Dans ce cas je vous conseillerais de vous rapprocher de vos représentants du personnel.